

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 avril 2017 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille sept, le 03 avril,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	01	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de convocation : 23/03/2016

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absent excusé : Mme N. LIMOGES.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme S. ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20170403-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170403-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Aucune décision en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, n'a été prise par le maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

20170403-03 Servitude de passage complémentaire pour la parcelle cadastrée D 327 sise à Derrière-le-Mont

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 24 octobre 2016, il a été voté la mise en place d'une servitude de passage réelle et perpétuelle sur la parcelle D 327 pour l'accès à la parcelle D 475 à Derrière-le-Mont. Les points validés sont les suivants :

- Une servitude en tout temps et à toutes heures pour permettre aux propriétaires successifs de la parcelle D 475 d'accéder, à pied ou avec véhicule, à leur propriété et en revenir sans aucune limitation.
- Le droit de passage devra être libre à toute heure du jour et de la nuit, ne devra jamais être encombré et aucun véhicule ne devra y stationner.
- Il ne pourra être ni obstrué ni fermé par un portail d'accès, sauf dans ce dernier cas, accord entre les parties.
- Le droit de passage s'exercera uniquement sur une bande dont l'emprise est figurée sur le plan joint à la délibération.
- A charge des bénéficiaires pour prendre les précautions utiles pour empêcher toute dégradation.
- Les frais de réalisation de ce passage et d'entretien seront à la charge du bénéficiaire de ladite servitude.
- La constitution de servitude est consentie à titre gratuit.

A la demande du notaire, il est proposé de compléter la délibération en y ajoutant le point suivant :

- Autorisation de constitution d'une servitude en tréfonds des canalisations tous fluides secs et humides, nécessaires à la construction devant être édifiée sur la parcelle cadastrée D 475p.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le complément de servitude de passage sur la parcelle cadastrée D 327, propriété de la commune au profit de la parcelle cadastrée D 475, aux conditions exposées ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes correspondant ainsi que tous les documents résultant des présentes décisions.

20170403-04 Vente de la parcelle 13 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 13 au lotissement Champ Prouvet fait l'objet d'une réservation et nécessite la prise d'une délibération selon les éléments suivants :

- Parcelle 13 : 1 066 m² à 185 € / m² - Acquéreur : Mme Sabrina KARIB
- Prix de vente : 197 210,00 € dont 32 868,33 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 13 tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20170403-05 Vente de la parcelle 14 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 14 au lotissement Champ Prouvet fait l'objet d'une réservation et nécessite la prise d'une délibération selon les éléments suivants :

- Parcelle 14 : 1 093 m² à 185 € / m² - Acquéreur : M. DOGAN
- Prix de vente : 202 205,00 € dont 33 700,83 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 14 tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20170403-06 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Communal 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2017 du Budget Communal en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux. Les grandes lignes du budget sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Prévisions similaires à 2016 avec une légère augmentation par chapitre tenant compte des charges générales supplémentaires qui incombent à la commune.
- Dépenses de charges de personnel : baisse des dépenses de personnel titulaire et augmentation des dépenses de personnel non titulaire.
- Reversement important à la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des remboursements de personnel absent
- Toutes les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour
- Etat des remboursements des charges de fonctionnement de la Maison de l'Enfance (multi accueil et accueil de loisirs) et des aides de la Caisse d'Allocations Familiales
- Importants versements des budgets annexes (Bois et Lotissement Champ Prouvet) validés par Madame la Trésorière de Morteau
- Annulations de mandats de l'exercice 2016 correspondant à des factures d'électricité prises en charge sur le budget communal au lieu du budget eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les simulations de produit pour la taxe d'habitation et les taxes foncières bâti et non bâti établies à partir des données de l'Etat avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de 2017. Les nouvelles bases sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 2 757 000
- Taxe foncière bâti : 1 992 000
- Taxe foncière non bâti : 103 200

A taux constants, le produit total attendu de ces taxes est de 654 877,00 €.

Le Conseil Municipal débat sur le choix de l'augmentation du taux à prévoir pour le Budget Communal 2017. Il est proposé de garder une augmentation de 1 %. Le nouveau produit total attendu serait de 661 426,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un arbitrage est établi pour le choix des priorités en matière de dépenses d'investissement. Notamment au chapitre 21 Immobilisations incorporelles, le Conseil Municipal sélectionne rigoureusement les dossiers pouvant faire l'objet d'une dépense sur l'année 2017. Les autres dossiers, seront réétudiés sur un exercice ultérieur.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2017 sont :

- Remboursement d'un trop perçu de taxe locale d'équipement
- Remboursements d'emprunt importants, avec notamment le remboursement du prêt à court terme de 950 000 € contracté en juillet 2015 pour le financement des travaux de la Maison de l'Enfance
- Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme
- Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue de Chinard et éventuellement des achats de terrain
- Ajout d'une page dédiée aux enquêtes publiques sur le site internet de la commune
- Réfection du sol d'un terrain de tennis
- Travaux supplémentaires dans l'aile Est du cloître
- Travaux sur le réseau électrique du groupe scolaire
- Acquisition d'un compteur de calories pour la chaufferie bois
- Diagnostics d'accessibilité pour les trois salles des fêtes, les trois églises et cimetières de Montlebon
- Travaux d'aménagement du bâtiment de l'ancienne école de Derrière-le-Mont en appartements à la location
- Soldes de la maîtrise d'œuvre et des travaux de désenclavement de la rue de la Combotte
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village
- Viabilisation de la parcelle cadastrée ZE 20 sise rue des Epinottes
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage public
- Changement de luminaires du terrain d'honneur de football
- Travaux de raccordement ERDF pour le futur bâtiment communautaire au Gardot
- Acquisition d'une brosse de désherbage
- Acquisition de panneaux de voirie, jalons et coussins berlinois pour la sécurité routière du village
- Acquisition d'un nouveau four pour la salle des fêtes communale afin d'améliorer l'équipement de la cuisine pour les locations
- Acquisition d'une classe numérique mobile et d'un vidéoprojecteur pour le groupe scolaire
- Acquisition de mobilier et matériel neuf pour la 4^{ème} classe de maternelle qui ouvrira en septembre 2017
- Acquisition de tables et chaises neuves pour la salle des sociétés au cloître et la salle des fêtes communale
- Solde du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

Les dossiers qui n'ont pu être retenus pour l'exercice 2017 sont :

- Installation d'un vidéo-portier sur les deux portes d'accès côté cour du groupe scolaire
- Etude diagnostic pour la réfection du clocher de l'église de Derrière-le-Mont
- Création d'une aire de jeux
- Phase 1 des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village (rue de la Vigne)
- Acquisition d'une étrave à neige
- Acquisition de mobilier pour l'équipement du nouveau local archives au cloître

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Important versement provenant de la section de fonctionnement
- Soldes des subventions acquises pour la maison de l'enfance, la chaufferie et le terrain synthétique
- Subvention prévue pour l'acquisition d'une brosse de désherbage
- Subventions prévues pour les acquisitions informatiques et technologiques du groupe scolaire et de la mairie en 2016
- Report de la subvention pour les travaux de réfection des réseaux secondaires de chauffage
- Reversement par la Communauté de Communes du Val de Morteau d'une part du coût du raccordement ERDF pour le futur bâtiment communautaire au Gardot

- Equilibre du Budget Communal par un nouvel emprunt sur les dépenses d'investissement de 100 000 € prévisionnel

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique également les différentes opérations d'ordre inscrites au budget : amortissements, travaux en régie et transfert de frais d'étude pour le fonds de compensation de la TVA.

20170403-07 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Eau 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2017 du Budget Eau en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux.

Le débat est engagé sur le prix de l'eau potable. Le sujet sera rapporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour déterminer une éventuelle augmentation.

Pour l'exercice 2017, les travaux sur le réseau d'eau potable de la rue de Bellevue ont été inscrits.

20170403-08 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Bois 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2017 du Budget Bois en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux. L'essentiel du budget est préparé avec le concours de l'Office National des Forêts.

20170403-09 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Caveaux 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2017 du Budget Caveaux en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux. Aucuns travaux de construction de caveaux n'est programmé.

20170403-10 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Lotissement Champ Prouvet 2017

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2017 du Budget Lotissement Champ Prouvet en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux.

Madame la Trésorière de Morteau a validé le versement d'une part importante des bénéfices engendré par la vente des terrains, soit 900 000,00 € au Budget Communal 2017.

Il est également programmé la vente de 6 parcelles sur les 8 non vendues au 01^{er} janvier 2017.

20170403-11 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera lundi 10 avril 2017 à 19h45 et portera essentiellement sur le vote des Budgets Primitifs 2017.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire
Catherine ROGNON

